



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général aux affaires départementales  
Bureau de l'Aménagement de l'Espace**

**Arrêté préfectoral n° 24-22 portant cessibilité concernant l'acquisition par la Société Immobilière d'Aménagement du Béarn (SIAB) de l'ensemble des lots de la copropriété du « local Valmon » situé 6 rue Foch à Pau**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** les articles L.313-4 à L.313-4-4 et R.313-23 à R.313-29 du code de l'urbanisme ;
- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** le code général des impôts ;
- VU** le code du patrimoine ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Julien CHARLES, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2023-02-14-00003 du 14 février 2023 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 22-18 du 17 mai 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire pour le projet d'acquisition du « local Valmon » situé 6 rue Foch à Pau, bénéficiaire la société immobilière et d'aménagement du Béarn (SIAB) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23-17 du 04 juillet 2023 portant déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition du « Local Valmon » situé 6 rue Foch à Pau ;
- VU** la délibération du 31 mars 2022 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- VU** l'avis favorable du rapport et conclusions du commissaire enquêteur du 5 août 2022 ;
- VU** le courrier d'agrément d'acquisition délivré le 2 janvier 2024 par le président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- VU** le procès-verbal d'assemblée générale du syndic de copropriété du 14 mars 2024 et notamment la résolution n° 20 ;
- VU** le courrier du 22 juillet 2024 du président de la société immobilière de l'aménagement du béarn (SIAB) sollicitant l'arrêté de cessibilité pour l'ensemble des lots 1, 2 et 20 de la copropriété dite « local Valmon » de référence cadastrale section CP n° 0673, sis 6 rue Foch, situés sur le territoire de la commune de Pau et figurant sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté ;
- VU** le plan et l'état parcellaire ci-annexés ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-atlantiques ;

## A R R E T E

**Article premier :** Est déclaré cessible au bénéfice de la société immobilière de l'aménagement du Béarn (SIAB), le bien immobilier figurant sur le plan et l'état parcellaire ci-annexés.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au président de la société immobilière de l'aménagement du Béarn (SIAB) de Pau.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-atlantiques, le président de la société immobilière de l'aménagement du Béarn (SIAB) de Pau, le président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le maire de Pau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 JUIL. 2024**

Le préfet,

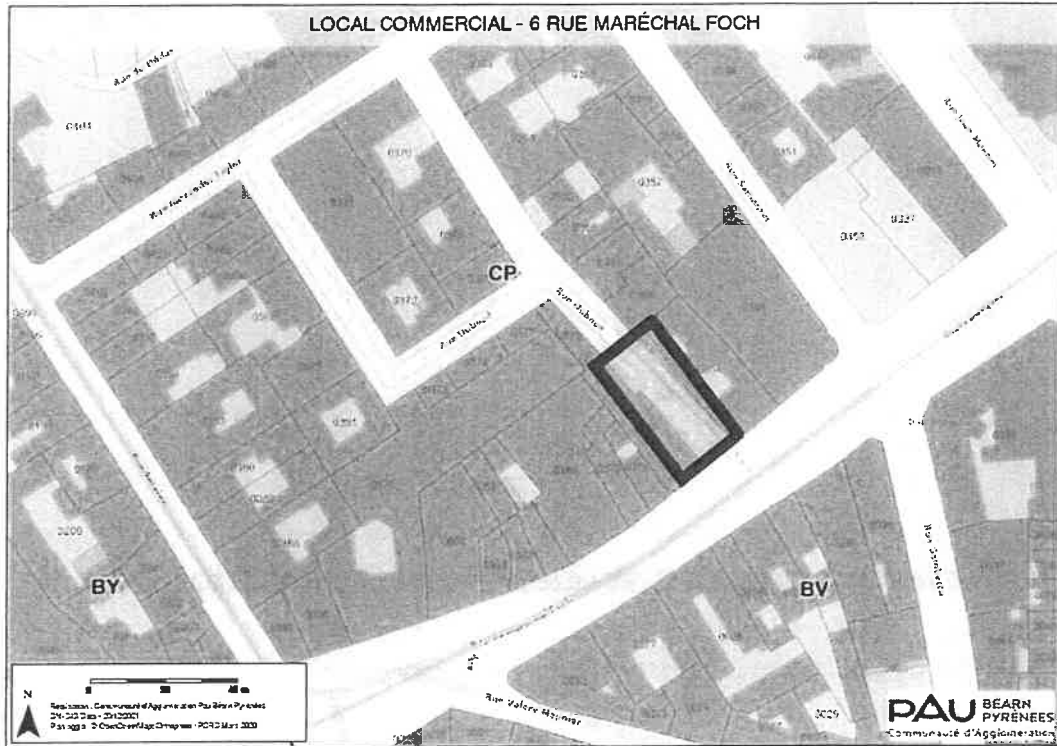
Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

  
Martin LESAGE

**Parcelle n° CP 673**

Lots n°1, 2 et 20

6 rue Maréchal Foch, 64000 PAU



**ANNEXE A MON ARRÊTÉ N° 24-22  
DE CESSIBILITÉ  
DU 30 JUIN 2024**



*OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE PAU RECONDUITE JUSQU'EN 2030*

---

OPERATION DE RESTRUCTURATION D'IMMEUBLES EN CENTRE-VILLE

**LOCAL COMMERCIAL - 6 RUE MARÉCHAL FOCH**

**Lots n°1, 2 et 20**

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

**DOSSIER ENQUETE PARCELLAIRE**

---

**6 RUE MARÉCHAL FOCH 64000 PAU  
ETAT PARCELLAIRE - DECEMBRE 2021**

Compte propriétaire (Cl. plan)	CADASTRE		NATURE	emprise ou surface totale	N° LOT de copropriété	Mètres ou surface à acquies	Total des Mètres ou surface à acquies	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Observations (fiches hypothécaires)
	COMMUNE	CADASTRE						U/L/LOT	Table, ou liste de tenants ou de détenteurs cadastraux	
1	Pau	CP 073	6 RUE MARÉCHAL FOCH	244 m²	1	66/1000	66/1000	SCI SOCILOGO SIREN : 304827082 11 rue Rosenwald, 75015 PARIS	SCI SOCILOGO SIREN : 304827082 11 rue Rosenwald, 75015 PARIS	
					2	66/1000	66/1000	SCI SOCILOGO SIREN : 304827082 11 rue Rosenwald, 75015 PARIS	SCI SOCILOGO SIREN : 304827082 11 rue Rosenwald, 75015 PARIS	
					20	35/1000	35/1000	SCI SOCILOGO SIREN : 304827082 11 rue Rosenwald, 75015 PARIS	SCI SOCILOGO SIREN : 304827082 11 rue Rosenwald, 75015 PARIS	

